

L'adulte et accompagnateur, incluant les entraîneur-e-s, les officiel-le-s, les missionnaires et tout accompagnateurs doit, avant tout, être conscient-e de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il ou elle a sur les participantes ou les participants. Il ou elle doit assumer une mission auprès de celles-ci et de ceux-ci et se montrer digne de cette responsabilité. Il ou elle doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts des participantes et participants plutôt qu'à leurs résultats. Il ou elle ne doit pas considérer le sport et le loisir comme une fin en soi, mais comme un outil d'éducation.

Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur-e ou tout adulte et accompagnateur doit :

Sécurité physique et santé des participantes et des participants

- S'assurer que les sites d'entraînements, de compétitions ou d'activités sont sécuritaires en tout temps.
- Être prête ou prêt à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence.
- Éviter de mettre les participantes et les participants dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptées à leur niveau.
- Chercher à préserver la santé, la sécurité, l'intégrité et le bien-être présent ou futur des participantes et des participants.
- Obtenir une autorisation parentale pour conduire une participante ou un participant mineur vers ou au retour d'une pratique, d'une compétition ou d'une activité.

Entraîner de façon responsable

- Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des participantes et des participants.
- Favoriser le développement de l'estime de soi des participantes et des participants.
- Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision.
- Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir.
- Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il ou elle y a eu entente.
- Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.
- Utiliser les réseaux sociaux, l'internet et les autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, des entraîneur-e-s et des dirigeant-e-s, et ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- S'abstenir de toute consommation de boisson alcoolique ou de drogue dans l'exercice de ses fonctions et sensibiliser ses athlètes aux problèmes reliés à la consommation de ces produits ainsi qu'au dopage sportif.
- S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.
- Être intègre dans les rapports avec les autres
- Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité, l'impartialité ou l'intégrité des fonctions d'entraîneur-e et d'entraîneur.
- S'abstenir de tout comportement constituant de l'abus, du harcèlement de la négligence et de la violence, ou de toute relation inappropriée avec une participante ou un participant.

- De façon générale, l'ensemble des activités doit être planifié de façon à ce qu'un-e entraîneur-e ne soit jamais seul dans un lieu privé fermé en compagnie d'une participante ou d'un participant, ou d'une personne impliquée dans le milieu. Ce lieu peut être réel (local, chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (messenger, réseau social)

Respect

- S'assurer que chacun-e soit traité-e de façon égale, peu importe l'âge, l'ascendance, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine, la langue, la croyance, la religion, le potentiel athlétique, le handicap, la situation familiale, l'état matrimonial, l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe ou l'orientation sexuelle.
- Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
- Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur.

Honneur du sport

- Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte.
- Vouloir se mesurer à un-e adversaire dans l'équité.
- Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi.
- Respecter les officiel-e-s et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité.

L'officiel-le ou tout adulte et accompagnateur doit:

- Protéger l'intégrité de la compétition et de la sécurité des participantes et des participants.
- Connaître les règlements et leur interprétation et se conformer aux règles énoncées.
- Appliquer les règlements avec objectivité et impartialité, de façon équitable et avec discernement.
- Communiquer de manière respectueuse avec les participantes et les participants.
- Être en état physique et mental pour remplir la tâche envisagée.
- Éviter de s'imposer outre mesure de manière à se mettre en évidence au détriment des participantes et des participants.
- Planifier l'ensemble des activités de façon à ce qu'un-e officiel-le ne soit jamais seul-e dans un lieu privé fermé en compagnie d'une participante ou d'un participant, ou d'une personne impliquée dans le milieu. Ce lieu peut être réel (local, chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (messenger, réseau social).

Plus particulièrement :

- Les communications électroniques entre une participante ou un participant et tout adulte ou accompagnateur doivent inclure les parents de la participante ou du participant si elle ou il ou elle est âgé-e de moins de 18 ans.
- Les envois électroniques de groupe doivent être privilégiés aux messages privés.
- Tous et toutes doivent demander la présence d'un autre adulte lorsqu'une participante ou un participant le visite à son bureau ou à son local.
- Les adultes et accompagnateurs ne doivent pas conduire les participantes ou les participants de moins de 18 ans vers ou de retour d'une activité (pratique, partie, compétition ou autre) sans avoir le consentement de leurs parents. Elle ou il doit obtenir une autorisation parentale pour tous cas d'exception.
- Lors de voyages impliquant de découcher, tous et toutes doivent s'assurer que les chaperons restent dans une pièce voisine aux chambres des participantes et des participants.
- Tous et toutes doivent limiter les visites dans les chambres aux visiteurs du même sexe.

- Tous et toutes doivent s'assurer que la vérification des chambres est faite par des adultes formés et préférablement de paires mixtes.
- Tous doivent prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site SportBienetre.ca.
- Tous et toutes doivent utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- S'abstenir de toute consommation de boisson alcoolique ou de drogue dans l'exercice de ses fonctions.
- S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.

Dans le cadre d'une Finale des Jeux du Québec :

- Les intervenant.e.s adultes (entraîneur.es, accompagnateurs.trices et missionnaires) doivent dormir au site d'hébergement de leur délégation et être présent-e-s avec celle-ci en tout temps, du départ jusqu'au retour en région.
- Les chaperons dorment dans les mêmes salles de classe que les athlètes.
- Dans les lieux d'hébergement, les salles de classe peuvent être mixtes.
- Le personnel d'encadrement s'assure d'être remplacé s'il y a consommation d'alcool.